

Adopté le : 22 novembre 2024

Date de mise en ligne : 26 novembre 2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2024 à 20h00 à la mairie

- Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Membres présents : Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana
- Membres excusés : Mr JOLY Pierre, Mme PELLETIER Magali, Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie et Mme RICHARD Camille.
- Membre absent : Mme DUCROT Isabelle
- Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Tatiana
- Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali
- La séance est ouverte à 20h00.
- Le quorum est atteint.
- Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil de septembre - Désignation du secrétaire de séance – Espace de la Forge – Cartes cadeaux agents – Risques Prévoyance et Santé – Terrain Route de Varennes – Rapport des activités 2023 de Bresse Louhannaise Intercom' – RPQS public de l'assainissement collectif 2023 – RPQS public de l'eau potable 2023 – Commissions - Questions et Invitations diverses - Vie communale
- **Adoption du procès-verbal du conseil de septembre**
Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention, le procès-verbal du conseil du 20 septembre 2024, transmis le 26 septembre 2024.
- **Désignation du secrétaire de séance**
Monsieur le Maire désigne Mme SAUVAGE Tatiana comme secrétaire de séance. Le conseil accepte à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention.
- **Espace de la Forge**
 - **DETR**
Monsieur le Maire informe que nous avons encore effectué des modifications sur le dossier DETR. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la préfecture.
 - **SYDESL**
Monsieur le Maire informe que la préfecture a demandé une étude d'opportunité du SYDESL pour le projet « Espace de la Forge » pour compléter la demande de DETR. Il a fallu demander en urgence cette étude d'opportunité au SYDESL, pour un montant de 300€. Pour ce, il convient de prendre une délibération. Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération. Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur cette prestation demandée au SYDESL, ils acceptent 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr

MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention.

-LEADER

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le syndicat mixte pour le dossier de subvention. Nos accès au site informatique Europac sont ouverts, nous attendons les modalités concernant la délibération.

- Cartes cadeaux agents

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune offre aux agents une carte cadeaux en fin d'année et propose de renouveler cette opération. Monsieur le Maire rappelle les montants des cartes offertes en 2023. Le conseil décide d'attribuer pour 2024 comme suit :

- Une carte cadeau d'une valeur de 110€ pour Marc BELFIS, Nathalie BASSAN, Sylviane PERRODIN et Magali PIRAT.
- Une carte cadeau d'une valeur de 90€ pour Laëtitia GREVOT
- Une carte cadeau d'une valeur de 70€ pour Céline JUILLARD
- Une carte cadeau d'une valeur de 50€ pour Emilie THIOT et Roselyne GOLLION.

Le conseil décide de ne pas offrir de carte cadeaux à la personne qui fait le ménage à l'école, cette personne étant en arrêt maladie.

Pour 2024, le montant total est de 700€. La remise des cartes cadeaux sera le 20 décembre avant le conseil.

Le conseil accepte à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention, les montants des cartes cadeaux.

- Risque Prévoyance

Monsieur le Maire informe les membres qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la collectivité aura l'obligation de participer financièrement à hauteur minimum de 50% de la garantie maintien de salaire pour chaque agent. La commune avait répondu favorablement (début 2024) pour mandater le Centre De Gestion pour la mise en concurrence pour la couverture du risque Prévoyance. Après négociation, le Centre De Gestion du 71 a retenu l'offre de TERRITORIA Mutuelle.

Actuellement tous nos agents sont couverts personnellement par une prévoyance à hauteur de 95% de leur revenu brut.

Le conseil accepte de prendre en charge 50% de la prévoyance couvrant 95% de leur revenu brut, est favorable pour saisir le CST. Cette charge patronale s'élèvera à environ 82€ mensuellement soit 1000€/an.

Le sujet sera revu lors d'un prochain conseil après retour avis du CST.

- Risque Santé

Monsieur le Maire informe les membres qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité devra permettre à chaque agent d'être couvert par une mutuelle santé. La commune avait répondu favorablement (début 2024) pour mandater le Centre De Gestion pour la mise en concurrence pour la couverture du risque Santé. Après négociation, le Centre De Gestion du 71 a retenu l'offre de la MNT.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de mettre en place cette couverture pour le risque Santé à partir du 1^{er} janvier 2025. Chaque agent aura la possibilité d'adhérer ou non et quand il le souhaitera. Monsieur le Maire propose que la collectivité participe à hauteur de 15€ mensuel par agent.

Le conseil accepte de prendre en charge 15€ mensuellement, est favorable pour saisir le CST.

Le sujet sera revu lors d'un prochain conseil après retour avis du CST.

- Terrain Route de Varennes

Monsieur le Maire informe que suite au bornage de la parcelle ZM 49, celle-ci a été divisé en 2, comme suit : ZM 153 de 306 m² et ZM 154 de 4 684 m².

Il avait été convenu lors d'un précédent conseil de vendre la parcelle contiguë à Mr BONNEBAS soit la nouvelle parcelle ZM 153 de 306 m². Le conseil accepte de vendre à Mr BONNEBAS la parcelle ZM 153 au tarif de 3060€ +

frais de notaire à sa charge, à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention.

- **Décision modificative**

Monsieur le Maire informe que le prêt « Aménagement du Bourg » à taux variable, pendant des années le taux était à 0 mais depuis novembre 2022, le taux varie. Au budget, il était prévu 19060€ d'intérêts pour 2024 pour tous les emprunts mais il manque 1016.34€. Il convient de passer une décision modificative de 1016.34€, du chapitre 011 (Charges à caractères générales) au chapitre 66 (Charges financières).

Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur cette écriture comptable, ils acceptent à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention.

- **Rapport des activités 2023 de Bresse Louhannaise Intercom'**

Monsieur le Maire relate un rapport d'activités 2023 de Bresse Louhannaise Intercom'.

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2023**

Monsieur le Maire expose le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2023. Cette compétence regroupe la collecte, le transport, la dépollution, le contrôle de raccordement et l'élimination des boues produites.

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023**

Monsieur le Maire relate le rapport annuel sur le Prix de la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023. Cette compétence de BLI concerne 8 communes, (Champagnat, Condal, Cuiseaux, Dommartin, Frontenaud, Joudes, Le Miroir et Varennes) pour le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau.

- **Commissions**

▪ **Affouages**

Le conseil décide de relancer une opération « Affouages ». Suivant le nombre d'affouagistes, les coupes seront principalement « Route d'Armont ». Le tarif sera à 7€ le stère. Les inscriptions seront possibles en mairie jusqu'au 22 novembre. Une publicité sera faite dans les journaux, les hameaux et sur Panneau Pocket.

Les membres sont favorables pour cette opération à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien et Mme SAUVAGE Tatiana) 0 Contre 0 Abstention.

▪ **Scolaire**

Monsieur le Maire informe que la commune doit vérifier, à la demande de l'état, que tous les enfants âgés de 3 à 16 ans sont scolarisés.

Monsieur le Maire informe que l'association « Les 3 p'tits Sous » a envoyé un mail concernant le problème qu'ils rencontrent pour organiser une fête de Noël regroupant les 3 communes. Ils sont à la recherche d'une salle pour accueillir 400 à 450 personnes et demandent de rencontrer les 3 maires.

▪ **Matériel**

Monsieur le Maire informe que le taille-haie électrique est en panne.

▪ **Bâtiments**

Monsieur le Maire informe que la serrure de la porte d'entrée de la mairie était cassée, elle a été réparée.

L'école est désormais raccordée à la fibre.

Butagaz va procéder au contrôle décennal des cuves à gaz.

▪ **Voirie**

Monsieur le Maire informe d'un appel d'un administré suite à vitesse excessive aux Tillières. Cet échange téléphonique n'a pas été très cordial.

Monsieur le Maire fait part de dépôts sauvages « Chemin de la Côte » vendredi dernier, de broyas et de taille de cyprès et idem lundi « Route d'Armont ». Un dépôt de plainte a été fait.

▪ **Communication**

Monsieur le Maire informe que la commission s'est réunie pour préparer l'ébauche du bulletin municipal. Les devis de Mme TIXIER (pour la mise en page) et de KALIPRINT (pour l'impression) ont été signés.

Une réunion avec PUBLIGO, pour le nouveau site internet est prévue le 21 octobre.

▪ **Comité consultatif de l'action social**

Monsieur le Maire rappelle que le repas avec les aînés aura lieu le 30 novembre. Les invitations vont être distribuées. Le repas sera confectionné par le restaurant LE COLIBRI. Cette année, les conjoints des membres du conseil sont également conviés.

▪ **SIVOM**

Monsieur le Maire informe que l'essai de broyage n'a pas été un succès. Un nouvel essai aura lieu au printemps.

- **Questions et invitations diverses**

Monsieur le Maire informe que :

- La cérémonie du 11 novembre sera le lundi 11 novembre à 11h00.
- Sur l'antenne téléphonique « Au malaquin », Orange va installer des antennes 5G.

- **Vie communale**

Monsieur le Maire informe :

- D'un mariage
- Le prochain conseil est fixé au vendredi 22 novembre à 20h00.

La séance est close à 22h00.

Secrétaire de séance,
SAUVAGE Tatiana



Monsieur le Maire,
VILLEMAIRE Jean-Luc

